

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulaygeois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°1 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose que M. Laurent DANNER, Directeur Général des Services, soit désigné secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De désigner M. Laurent DANNER, Directeur Général des Services comme secrétaire de séance,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulogeois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblang), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°2 : Approbation du compte-rendu du 24 octobre 2024

Monsieur le Président informe que le compte-rendu du dernier conseil communautaire a été envoyé à tous les conseillers communautaires. Aucune remarque n'étant formulée,

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'approuver le compte rendu du Conseil Communautaire du 24 octobre 2024,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulaygeois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°3 : Demande de report du point d'approbation du PLUi

Madame Rachel ERCKER, Maire de Merten, demande à ce que le point concernant l'approbation du PLUi soit reporté. Monsieur le Président propose de soumettre cette proposition aux élus du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A LA MAJORITE (4 voix pour le report de ce point)
(Mme Rachel ERCKER (1 procuration))
(M. Roger FLEURY (1 procuration))

- 1) De ne pas reporter le point d'approbation du PLUi comme cela a été prévu dans l'ordre du jour transmis.

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



A handwritten signature in black ink, written over the seal. The signature is stylized and appears to be 'J.M. Brun'.

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulayeais

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hergarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°4 : Approbation du Plan Local d'urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulayeais.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/DCL/150 en date du 30 novembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois, modifié,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-1 et suivants et R. 153-1 et suivants ainsi que ses articles L. 101-1, L 101-2, L. 101-2-1,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération messine (SCOTAM) approuvé en date du 20 novembre 2014 par le comité Syndicat du SCOTAM, révisé le 1^{er} juin 2021, modifié le 7 décembre 2023,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial adopté par délibération du Conseil Communautaire le 19 décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 juin 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les modalités de concertation avec la population et les modalités de collaboration avec les communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 octobre 2020 amendant les modalités de collaboration prévues dans la délibération de prescription entre la CCHPB et ses communes membres,

Vu le débat tenu sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 10 mars 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023 tirant le bilan de la concertation du projet de PLUi et arrêtant le projet de PLUi de la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois,

Vu le débat tenu en conférence des Maires le 4 décembre 2024 concernant les modifications apportées au projet de PLUi arrêté en vue de son approbation,

Vu l'avis des personnes publiques associée (PPA),

Vu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale en date du 11 avril 2024,

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 3 mai 2024,

Vu l'avis du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine en date du 5 mars 2024,

Vu l'avis de M. le Préfet de la Moselle en date du 4 avril 2024,

Vu l'arrêté du Président de la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois urba/CCHPB/004/2024 du 25 avril 2024 prescrivant l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'urbanisme Intercommunal et l'abrogation des cartes communales,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 mai 2024 au 24 juin 2024 inclus,

Vu les avis formulés par le public,

Vu le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur sur le projet de PLUi, ci-annexés,

Vu l'avis favorable avec réserves du commissaire enquêteur sur le projet de PLUi,

Vu les tableaux des réponses et courriers (annexés) aux personnes publiques associées, à la MRAe, au Préfet, au SCOTAM et au public, exposant et justifiant les ajustements apportés par la Communauté de communes au projet de PLUi arrêté à la consultation et suite à l'enquête publique,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal annexé à la présente délibération qui comprend les pièces suivantes :

- rapport de présentation,
- l'évaluation environnementale
- le PADD
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- les règlements écrits et graphiques
- les annexes

Considérant les réponses circonstanciées apportées par la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois aux PPA, à la MRAe, au Préfet, au SCOTAM et aux observations du

public ainsi que les modifications apportées au dossier ci-annexées ainsi que les justifications utiles à la levée des réserves de l'Etat, de la MRAe, de la CDPENAF et du SCOTAM,

Considérant les réponses circonstanciées apportées par la communauté de commune de la Houve et du Pays Boulageois aux conclusions et réserves émises assorties de l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Considérant que les avis des PPA consultées et les résultats de l'enquête justifient des modifications du projet de PLUi sans remettre en cause la cohérence d'ensemble du document,

Considérant les modifications apportées au dossier de PLUi arrêté pour tenir compte des avis des PPA consultées sur le projet, de la MRAe, du Préfet, de la CDPENAF, des observations du public annexées,

Considérant que le projet de PLUi tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 153-21 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A LA MAJORITE

(4 votes contre : Mme Rachel ERCKER-SESKO + 1 procuration, M. Roger FLEURY + 1 procuration)

- 1) D'approuver le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- 2) Précise que la présente délibération fera l'objet conformément aux articles R.153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage au siège de de la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois et en Mairie des 37 communes durant 1 mois et d'une mention dans un journal local,
- 3) Précise que la présente délibération sera exécutoire dès lors qu'elle aura fait l'objet des mesures de publicité précitées et qu'elle aura été transmise à l'autorité compétente de l'Etat et ce conformément aux articles L. 153-44 et 153-23 du Code de l'urbanisme,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



Sous-Préfecture de
FORBACH-ROUILLY-MOSELLE

17 DEC. 2024

COURRIER ARRIVÉ

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulaygeois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°5 : Institution du Droit de Prémption Urbain sur les U et AU du PLUi (Art. R211-1 du code de l'urbanisme).

Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président indique que conformément à l'article L. 211-2, lorsque l'EPCI est compétent en matière de PLU, le droit de prémption est exercé de plein droit par la Communauté

de communes. Le périmètre sur lequel s'applique ce droit est déterminé par le conseil communautaire. Conformément aux articles R. 211-1 et suivants, les EPCI dotés d'un plan local d'urbanisme rendu public ou approuvé peuvent par délibération instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan. Le droit de préemption urbain ne peut s'appliquer que sur les zones U et AU du PLUi. Il est donc proposé d'instituer ce droit sur l'ensemble des zones U et AU du PLUi nouvellement approuvé et ce sur le territoire des 37 communes de la communauté de communes.

Il est rappelé que les déclarations d'intention d'aliéner sont transmises pour toutes les ventes en mairie. La mairie est tenue de tenir un registre à cet effet. La transmission de la DIA doit se faire à la communauté de communes sans délai (L. 213-13 du code de l'urbanisme). La commune doit transmettre la DIA à la DDFIP, d'autant plus rapidement si la commune compte solliciter le Président de la Communauté de communes pour préempter le bien dans le cas où la saisine des domaines est obligatoire. La communauté de communes dispose de deux mois pour se prononcer sur la vente (à compter de la notification de la DIA en Mairie). La Préfecture a également rappelé les conditions de fond requises à l'exercice légal du droit de préemption. La délibération qui justifie le droit de préemption doit être motivée. Le projet doit répondre à un certain nombre de critères qui en cas de contestation sont scrupuleusement vérifiés par le juge (antériorité, intérêt général...).

Pour une bonne gestion, il est également proposé conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales que soit délégué au Président de la Communauté de communes l'exercice du droit de préemption. Cette délégation présentera l'intérêt de lui permettre de préempter pour le compte de la communauté de communes en cas de besoin dans le délai de deux mois mais aussi et surtout de déléguer ce droit de préemption urbain rapidement aux maires qui en feraient la demande.

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A LA MAJORITE (4 voix pour le report de ce point)
(Mme Rachel ERCKER (1 procuration))
(M. Roger FLEURY (1 procuration))**

- 1) D'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du PLUi approuvé,
- 2) De déléguer au Président de la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois le droit de préemption urbain, conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulaygeois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGÈRE (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°6 : Institution du permis de démolir (art. R.421-27 du code de l'urbanisme).

Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président indique que le dépôt d'un permis de démolir n'est pas systématique. IL doit faire l'objet d'une délibération spécifique et peut ne s'appliquer que sur une partie du territoire de la communauté de communes. Pour ne pas alourdir les procédures et compte tenu de

la faiblesse de l'enjeu de la démolition de bâtiments sur des secteurs qui ne présentent aucun caractère patrimonial, paysager ou commercial, il est proposé conformément à l'article R. 421-27 du code de l'urbanisme de n'instituer le permis de démolir que sur les zones UAAP du PLUi qui correspond au centre-ville de Boulay et pour les bâtiments et constructions faisant l'objet d'une protection au titre du règlement graphique conformément à l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme (sur tout le territoire). Il est précisé que sont soumis au permis de démolir les particuliers naturellement mais également les collectivités (Communes, Département), l'Etat...(art. L.430-2 du code de l'urbanisme). Sont toutefois dispensés de permis de démolir conformément à l'article R. 421-29 du code de l'urbanisme les démolitions effectuées en application du code de la construction et de l'habitation sur un bâtiment menaçant ruine ou un immeuble insalubre (code de la santé publique). Enfin, certaines demandes de permis de démolir sont de droit (L. 430-1 et suivants du code de l'urbanisme ex : au voisinage des constructions inscrits au titre des monuments historiques).

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A LA MAJORITE (2 voix contre)
(Mme Rachel ERCKER (1 procuration))**

- 1) D'instituer le permis de démolir sur les zones UAAP du PLUi qui correspond au centre-ville de Boulay et pour les bâtiments et constructions faisant l'objet d'une protection au titre du règlement graphique conformément à l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme (sur tout le territoire),
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulaygeois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°7 : Institution de la déclaration préalable de clôture (art. R.421-12 du code de l'urbanisme).

Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président indique que le règlement écrit du PLUi prévoit un certain nombre de règles d'aspect, d'implantation et de hauteur pour les clôtures tant en tant en limite

séparative qu'en limite de domaine public. Ces règles pour être appliquées et respectées doivent faire l'objet d'une déclaration préalable d'édification de clôture (même procédure que la déclaration préalable de travaux de droit commun). Sans ces autorisations préalables, le Maire se trouverait dépourvu pour faire respecter les règles pourtant contenues dans le règlement du PLUi. Il ne pourrait agir qu'en utilisant ses pouvoirs de police de l'urbanisme et donc de manière coercitive ce qui n'est pas souhaitable. Aussi, conformément à l'article R. 421-12 du code de l'urbanisme, est-il proposé d'instituer le dépôt d'une déclaration préalable de clôture dans toutes les zone U et AU du PLUi ainsi que dans les secteurs délimités par le PLUi en application de l'article L. 151-19 et L 151-23 du Code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A LA MAJORITE (2 voix contre)
(Mme Rachel ERCKER (1 procuration))**

- 1) D'instituer la déclaration préalable de clôture dans toutes les zone U et AU du PLUi ainsi que dans les secteurs délimités par le PLUi en application de l'article L. 151-19 et L 151-23 du Code de l'urbanisme,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulayois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°8 : Institution de la déclaration préalable de travaux pour ravalement de façade (art. R.421-17-1e du code de l'urbanisme).

Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président indique que conformément à l'article R 421-17-1 e du code de l'urbanisme, le ravalement de façade peut être institué. Le PLUi prévoit dans son règlement des règles

d'aspect, de couleur et de nature. Afin de faire respecter le plus en amont possible, les règles d'aspect des façades, il convient d'instituer l'obligation de déposer une déclaration préalable pour ce type de travaux sans quoi dans de nombreux cas les règles du PLUi resteraient inopérantes en provoquant de surcroît une rupture d'égalité dans l'application de la règle entre administrés. Cette situation pourrait devenir vite ingérable pour les Maires.

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A LA MAJORITE (2 voix contre)
(Mme Rachel ERCKER (1 procuration))**

- 1) D'instituer la déclaration préalable pour ravalement de façade dans toutes les zone U et AU du PLUi ainsi que dans les secteurs délimités par le PLUi en application de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulaygeois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hergarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°9 : Demande de modification du PLU de Falck

Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président indique que Monsieur le Maire de Falck a saisi le Président concernant une demande de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Falck. Sur le fond,

cette demande concerne deux secteurs. L'une porte sur le passage d'une zone A en 1AU et la suspension d'une zone située en zone 2AU et de la passer en zone A (extension du lotissement de la prairie).

Rappelons que le PLUi approuvé prévoit sur la base des échanges avec la commune de Falck un classement de la 1ère zone en zone A et l'autre (prolongement du lotissement de la Prairie) en zone 1AUc13-3 (pour environ les 2/3 de la surface) et en zone 2AUc13-2 pour le reste du secteur.

Il est rappelé que depuis que le PLUi est en phase d'élaboration et qu'il est arrêté le 21 décembre 2023, la modification des documents d'urbanisme (cartes communales et PLU) en cours est gelée. En effet, un certain nombre de communes en ont déjà fait la demande mais la CCHPB n'a pu accéder à leur sollicitation. La modification du PLUi arrêté est certes possible mais dans le cadre de l'enquête publique et sous réserve de ne pas porter atteinte à l'économie générale du document c'est à dire que l'évolution ne constitue pas une modification substantielle du document mis à l'enquête (dans ce cas une nouvelle enquête publique est requise). Aucune observation n'a été formulée dans le cadre de l'enquête publique ni par la commune de Falck, ni par des particuliers. Par conséquent, il n'est pas possible d'accéder à la demande de la commune de Falck à ce stade et dans le cadre de l'approbation du PLUi.

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A LA MAJORITE (4 voix contre)
(Mme Rachel ERCKER (1 procuration))
(M. Roger FLEURY (1 procuration))**

- 1) De prendre acte de l'impossibilité réglementaire d'accéder à la requête de M. Le Maire de Falck sollicitant la modification du PLU de Falck,
- 2) De refuser par conséquent la modification du PLU de Falck, celui-ci étant abrogé par l'approbation du nouveau PLUi,
- 3) de constater qu'aucune observation n'a été faite en ce sens lors de l'enquête publique précédant l'approbation du PLUi,
- 4) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°10 : Demande de participation – construction d'un parking et d'un rond-point– Collège de Falck

Monsieur le Président indique que Monsieur le Maire de Falck l'a saisi d'une demande concernant la réalisation d'un parking d'une centaine de places et d'un rond-point à l'entrée de Falck en face du

« Collège de la Grande Saule » et ce pour des raisons de sécurité. Il indique que sur les 220 élèves du Collège seulement 99 sont originaires de Falck.

Bien entendu, cette préoccupation sur la sécurité des élèves au voisinage de l'établissement doit être une préoccupation de tous et il ne saurait être question de remettre en cause la pertinence d'un tel projet.

Toutefois, la communauté de communes est tenue de respecter un certain nombre de principes et agit dans un cadre légal et réglementaire. En effet, si la commune dispose d'une clause générale de compétence sur les affaires communales, il n'en est rien de l'intercommunalité qui n'agit que dans le strict cadre des compétences que les communes lui délèguent. Ainsi, la communauté en vertu du principe de spécialité ne peut agir que dans le cadre de ses compétences par lesquelles ne figurent ni la compétence voirie ni la compétence collègue (Département). Le versement d'une participation à la voirie est une modalité particulière d'exercice de la compétence voirie et donc n'entre pas le champ de compétence de la communauté de communes. Le deuxième principe qui régit l'exercice des compétences de la communauté de communes est le principe d'exclusivité c'est-à-dire qu'une compétence confiée à la communauté de communes par les communes est exercée par elle de façon exclusive, les communes ne peuvent plus intervenir dans cette matière dès lors qu'elles en ont confié l'exercice à la communauté de communes.

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A LA MAJORITE (4 voix contre)
(Mme Rachel ERCKER (1 procuration))
(M. Roger FLEURY (1 procuration))

- 1) De ne pas donner suite à la sollicitation de M. le Maire de Falck concernant une demande de participation pour des travaux de voirie au voisinage du collège de la Grande Saule de Falck,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulogois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°11 : Renouvellement ligne de trésorerie

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président, informe le conseil communautaire que les tensions sur la trésorerie sont importantes à cause du délai de recouvrement des factures d'ordures ménagères et de l'attente de versement de subventions. Il convient de souscrire une ligne de trésorerie. Son montant serait fixé à 700 000€ pour une durée d'un an ;

La Banque Postale a présente la meilleure offre :

- 700.000 euros
- Taux STR + marge de 0,98 l'an (taux 3,16%)
- Commission 700 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire.

DECIDE A L'UNANIMITE

1. D'autoriser Monsieur le Président à signer l'offre de la Banque Postale aux conditions proposées,
2. D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,



Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulaygeois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblang), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°12 : Approbation de l'engagement vers un Pacte Territorial France Rénov' - convention avec l'ALEC du Pays Messin - création du SPRH local (Service Public de Rénovation de l'Habitat)

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président indique que le pacte territorial sera approuvé en un bloc pour fin mars 2025. L'Etat souhaite que l'intercommunalité intègre l'intégralité des 3 axes contenus dans la convention.

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) d'engager la CCHPB à élaborer son pacte territorial courant 1^{er} trimestre 2025,
- 2) D'acter la création du service public de rénovation de l'habitat sur le territoire,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulaygeois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°13 : Dissolution de la régie fibres de Falck et Hargarten – signature des conventions d'attribution d'un fonds de concours par les communes de Falck et de Hargarten.

Monsieur Thierry UJMA, Vice-Président rappelle que la communauté de communes a créé la régie par une délibération du 30 novembre 2017. La CCHPB a souhaité déléguer la compétence L. 1425-1 du CGCT à MOSELLE FIBRE pour ce qui concerne les communes constituant l'ancienne CCH, hors FALCK et HARGARTEN-AUX-MINES, il a donc été conclu une convention de délégation de compétence portant sur la conception, la construction, l'exploitation technique et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur le territoire des neuf communes suivantes : DALEM, MERTEN, TROMBORN, REMERING, BERVILLER-EN-MOSELLE, VILLING, OBERDORFF, CHATEAUROUGE et VOELFLING-LES-BOUZONVILLE.

Après mise en service du réseau de MOSELLE FIBRE et l'arrivée des opérateurs nationaux (Bouygues, Orange, SFR, FREE) sur le territoire de la CCHPB, hors les communes de FALCK et HARGARTEN-AUX-MINES, la question du fonctionnement de la régie communautaire s'est posée au sein de l'EPCI.

L'objectif de la CCHPB a été d'assurer une homogénéité de service sur l'ensemble de son territoire.

Un audit du réseau a été réalisé par MOSELLE FIBRE afin d'évaluer les conséquences techniques, juridiques et financières d'une intégration potentielle du réseau de la régie REFO au sein de MOSELLE FIBRE.

Deux scénarios ont été analysés par le bureau d'études : celui de la poursuite de l'exploitation du réseau par la REFO et celui du transfert de la compétence fibres à Moselle Fibre.

Pour le scénario 1, compte tenu des obligations réglementaires qui obligent une séparation de la Régie « opérateur d'immeubles » et de la Régie « opérateur commercial » et la mise à niveau des installations pour permettre l'arrivée des opérateurs nationaux, le coût de remise à niveau de son équipement actif est estimé à 230.000 euros (box) et le coût des remises à niveau pour permettre l'arrivée des opérateurs nationaux est évalué à 750.000 euros. Les emprunts restent à la régie tout comme les investissements.

Pour le scénario 2, la compétence est transférée à Moselle Fibre, la remise à niveau est effectuée par Moselle Numérique en 9 mois. Le financement des travaux est réparti entre Moselle Numérique, Moselle Fibres et la REFO en 2023. Le service est délivré progressivement par les opérateurs nationaux à l'issue de la remise à niveau. La communauté de communes perçoit le retour financier de la part de Moselle Fibre à compter de la fin des travaux. Les emprunts et le solde du budget REFO restent à la communauté de communes.

Les conclusions de cet audit ont été les suivantes :

- Le cumul par la REFO des statuts d'opérateur d'infrastructure (celui qui met à disposition le réseau aux opérateurs commerciaux et le maintien) et d'opérateur commercial (celui qui fournit le service aux clients) est contraire au droit des télécoms.
- Le réseau en l'état ne permet pas l'accueil des opérateurs nationaux (réaménagement du NRO, armoire de rue trop petite et non agencé selon les standards nationaux, les boîtiers fibres ne sont pas câblés selon le même process...).
- Il manque de la documentation administrative et technique qui est à reconstituer (plan uniquement papier et non intégré à un système d'information, absence des routes optiques, absence de convention d'autorisation de passage en immeuble et en façade...).
- En cas d'arrivée des opérateurs nationaux, la fonction d'opérateur commercial pour une régie publique n'est plus justifiée au regard du droit des télécoms.

Au regard des enjeux d'homogénéité de service sur l'ensemble du territoire communautaire dans un contexte futur d'arrêt du service téléphonique cuivre à horizon 2026, le réseau FttH de FALCK et HARGARTEN-AUX-MINES a été intégré sous la compétence de MOSELLE FIBRE à compter du 24 juin 2023. Cela a permis de confier à MOSELLE FIBRE la remise à niveau technique du réseau, une partie du financement de cette remise à niveau et de permettre l'arrivée des opérateurs nationaux. Dans un deuxième temps, il a été passée une convention avec MOSELLE FIBRE sur les modalités du transfert de compétence. **Les opérations de mise à niveau du réseau étant achevées et le glissement du service vers les opérateurs nationaux étant achevé, il y a lieu de mettre fin à la gestion en régie du service conformément à l'article R 2221-16 et R. 2221-17 du Code général des collectivités territoriales.** Par ailleurs, les deux emprunts à reprendre par la communauté de communes au moment de la dissolution de la Régie Fibres ont été contractés

- Pour un montant d'1,2 millions d'euros le 31 octobre 2012 pour une durée de 30 ans (taux fixe de 4,7%)
- Pour un montant de 100.000 euros le 30 avril 2014 à un taux fixe de 4,75% pour une durée de 30 ans.

Il reste pour ces deux emprunts à amortir la somme suivante :

En capital : 942.940,28 €
En intérêts : 439.968,77 €

Soit un total de 1.382.909,05 €

L'excédent prévisionnel constaté à la dissolution de la Régie sera de 359.461 €, celui-ci viendra en déduction de la charge de l'emprunt transféré à la communauté de communes soit :

1.382.909,05 € - 359.461 € soit une charge nette à transférer de **1.023.448,05 €**.

La communauté de communes a demandé au titre des fonds de concours aux 35 autres communes de financer 20% du montant de l'emprunt contracté pour le déploiement de la fibre.

Si ce schéma est reproduit afin d'appliquer une équité sur le territoire entre les communes la participation Hargarten serait la suivante :

$1.023.448,05 \text{ €} \times 20\% = 204.689,60 \text{ €}$ pour les deux communes

Nombre total de prises : 1490

Nombre de prises sur Falck : 1026

Nombre de prises sur Hargarten : 464

La répartition de la charge de l'emprunt au prorata du nombre de prises serait de : 63.742,24 € pour Hargarten et de 140.947,33 € pour Falck soit **137,37 € par prise**.

Toutefois afin de rester équitable au regard de la participation versée par les communes au titre du fonds de concours, il a été décidé aux termes de la présente convention de ramener ce concours des deux communes à hauteur de la somme demandée aux autres communes soit **122,50 € par prise**.

La participation totale demandée au titre du fonds de concours concernant le transfert des charges d'emprunt de la Régie vers la CCHPB s'établit donc à **56.840 €** pour Hargarten aux Mines et à **125.685 €** pour Falck.

- Le financement par la CCHPB de l'encours de la dette transféré à la CCHPB est donc de **840.923 € au 1^{er} janvier 2025**.

- Le fonds de concours des communes de Falck et Hargarten s'élève au total à **182.525 € au 1^{er} janvier 2025.**

Le 3 décembre 2024, ces conventions ont été présentées au dernier conseil d'administration de la REFO en présence des maires des deux communes, aucune remarque n'a été formulée sur les termes des conventions transmises préalablement.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention proposée avec les deux communes de Falck et Hargarten.

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De dissoudre la régie fibres de Falck-Hargarten à compter du 1^{er} janvier 2025,
- 2) D'approuver les termes de la convention de concours entre la commune de Falck et la CCHPB d'une part et la commune de Hargarten aux Mines et la CCHPB d'autre part,
- 3) De fixer le fonds de concours à verser à la CCHPB par la Commune de Falck à 125.685 € et par la Commune de Hargarten aux Mines à 56.840 € selon les modalités fixées dans la convention,
- 4) De reprendre les emprunts non échus contractés par la Régie dont la charge nette à transférer se monte à 1.023.448,05 € au 1^{er} janvier 2025,
- 5) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



Département de la Moselle

Arrondissement de BOULAY

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulayois

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hergarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°14 : Mise en place de la carte achat public

Monsieur le Président rappelle que cette carte d'achat public pourrait être mise en place à la communauté de communes afin de permettre l'acquisition de biens et de services qui ne sont accessibles que par paiement internet. Bien entendu, cette carte est sécurisée et les paiements sont systématiquement

validés. La Caisse d'Épargne proposerait ce service à la communauté de communes. Le forfait mensuel est fixé à 25 € mensuel. Le forfait a été conçu pour les petites entités et peut comprendre une ou plusieurs cartes Achat Public. Forfait (mensuel) Avec 1 carte : 25 €/mois Avec cartes complémentaires : +10 €/carte, en sus du tarif.

La Communauté de Communes paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 45 jours.

Une commission de 0.70 % sera due sur toute transaction sur son montant global.

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De valider l'offre proposée par la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :
Forfait mensuel : 25 € (cartes complémentaires +10€/mois)
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

Fait à BOULAY, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



A large, stylized signature of Jean-Michel Brun, written in black ink, extending across the page. The signature is fluid and cursive, starting from the left and ending on the right.

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulaygeois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°15 : Projet d'autoconsommation de Boulay – Adhésion à l'association « les communautés d'Énergies Renouvelables de Boreas » en tant que personne morale organisatrice. Conclusion de la convention entre la CCHPB et Energy One Solar 21 portant dispositions particulières applicables à la vente d'énergie électrique pour les

besoins propres des consommateurs, participant à l'opération d'autoconsommation électrique (conditions générales et particulières).

Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président rappelle que le Président avait déjà évoqué ce projet lors d'un précédent conseil communautaire. La Ville de Boulay entreprend actuellement d'importants travaux sur le parking du complexe Isabelle Wendling. Ces travaux visent entre autres à installer sur le parking des ombrières et de mettre en place un projet d'autoconsommation collective dont les équipements de la Ville seront les premiers bénéficiaires mais compte tenu de la production attendue d'électricité, le projet d'autoconsommation pourrait bénéficier en deuxième rang de priorité aux équipements de la communauté de communes qui se situent dans le périmètre éligible de 10km. Les équipements qui seraient pré-fléchés à ce stade seraient évidemment la piscine, la cantine et le lycée professionnel en priorité. Une réunion en janvier fera le point des éventuels autres équipements qui pourraient rejoindre le projet en fonction des disponibilités résiduels étant entendu que tous les établissements conservent un contrat classique pour leurs besoins électriques complémentaires.

A ce stade, il est demandé d'adhérer à l'association « les communautés d'Energies Renouvelables de Boreas » en tant que personne morale organisatrice et seule interlocutrice d'Enedis. C'est dans ce cadre que seront fixées les priorités de livraison d'électricité du projet d'autoconsommation collective.

Il est demandé également d'approuver le contrat de fourniture d'électricité avec la société ENERGY ONE SOLAR 21, le montant initial du kw/h étant fixé à 11,9 cts. L'indice de révision a été vérifié sur les 5 derniers années et est détaché de la variation des prix de l'énergie.

Il est proposé par conséquent d'autoriser le Président à signer le contrat de fourniture sur la base des éléments fournis et de l'autoriser à entreprendre toute démarche utile à l'aboutissement du projet

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adhérer à l'association « les communautés d'Energies Renouvelables de Boreas » en tant que personne morale organisatrice
- 2) Autorise le Président à signer le contrat de fourniture avec la société Energy One Solar 21 pour une durée de 10 ans au prix initial de 11,9 cts et sera révisé annuellement selon la formule de révision inscrite au contrat,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the seal and extending to the right.

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulayois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°16 : Fixation d'un tarif de transport Solibus pour les distances de plus de 50 km

Madame Ginette MAGRAS, Vice-Présidente rappelle que la grille de tarifs de SOLIBUS (transport à la demande) pour les transports prévoit un tarif différencié en fonction de l'éloignement. Néanmoins,

certaines déplacements ne sont pas couverts par cette grille en raison de l'étendue du territoire. Ainsi, il est proposé de compléter la grille tarifaire existante par un tarif pour les distances qui dépassent les 50km et pour le public des personnes âgées. Le tarif proposé serait de 12€ (AR). Il est rappelé que le service transporte prioritairement les personnes en insertion, en accès à l'emploi, en formation qui ne dispose de solution de transport alternative et les personnes âgées de plus de 65 ans.

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De fixer à 12 € le tarif du transport de Solibus aller-retour au-delà d'une distance de 50km depuis le lieu de prise en charge pour les personnes transportées de + de 65 ans,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulaygeois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°17 : Fusion des casernes de pompiers de Falck et Hargarten

Madame Patrick PIERRE, Vice-Président rappelle que L'unité opérationnelle d'HARGARTEN-AUX-MINES dispose d'un effectif de trois sapeurs-pompiers volontaires en activité, et rencontre de plus en plus de difficultés à le pérenniser.

Dans un souci de garantir une réponse opérationnelle satisfaisante à la population et de continuer d'assurer des missions de qualité et de proximité, un travail de concertation a été mené entre le service départemental d'incendie et de secours de la Moselle (SDIS de la Moselle), l'ensemble des personnels de l'unité et la commune.

Suite à cette concertation, les sapeurs-pompiers ont émis le souhait de se rassembler sur l'unité opérationnelle de FALCK.

Ainsi, les sapeurs-pompiers volontaires d'HARGARTEN-AUX-MINES seraient rattachés à cette unité afin de permettre la poursuite de leur engagement et d'assurer les secours sur la commune d'HARGARTEN-AUX-MINES à partir de l'unité opérationnelle de FALCK.

Les biens immobiliers mis à disposition par la commune d'HARGARTEN-AUX-MINES au SDIS seraient restitués à cette dernière.

Considérant que l'EPCI exerce la compétence incendie et secours,

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) émet un avis favorable au rapprochement de l'unité opérationnelle d'HARGARTEN-AUX-MINES vers l'unité opérationnelle de FALCK;
- 2) autorise M. le Président à prendre toute décision nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulayois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°18 : Adoption d'un nouveau règlement d'utilisation du Gymnase communautaire à Falck.

Monsieur Denis BUTTERBACH, Vice-Président rappelle que les travaux du gymnase communautaire à Falck sont en cours et il devrait être mise à disposition de ses utilisateurs habituels en début d'année. Il ne s'agit pas vraiment d'une rénovation mais d'une vraie reconstruction. Le gymnase sera un équipement neuf et fonctionnel qui fera, il faut le souhaiter, la fierté des associations du territoire et de leurs membres. Toutefois, un tel équipement doit être pérennisé, entretenu, respecté. Aussi, un nouveau règlement est proposé aux élus afin de permettre aux services de la commune de s'asseoir sur des règles du jeu connues et respectées par tous pour le bien de tous les utilisateurs. Ce règlement n'est guère différent du précédent mais prend en compte le fait que ce nouvel équipement est neuf et que de nouvelles habitudes doivent être intégrées par les clubs et les établissements scolaires qui le fréquentent. Il est proposé aux conseillers communautaires d'approuver le projet de règlement qui leur a été transmis.

Vu le projet de règlement transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le règlement proposé par le Vice-Président tel qu'il a été présenté,
- 2) D'autoriser le Président à prendre toutes dispositions utiles pour appliquer ledit règlement,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN

The image shows a circular official seal of the commune of Boulay, featuring a central figure and text around the perimeter. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal and extends to the right.

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulaygeois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°19 : Fixation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (tarif au 1^{er} janvier 2025)

Madame Roselyne DA SOLLER, Vice-Présidente, indique que la modification des consignes de collecte en 2023 a eu pour effet collatéral une baisse significative du tonnage collecté en porte à porte. Cette baisse s'accroît d'autant plus que les usagers modifient leur geste de tri en se rendant aux bornes de tri. Or, le marché de collecte VEOLIA est assis sur un prix à la tonne alors qu'une partie très significative du coût de la collecte est fixe (personnel, carburant...). Par conséquent, VEOLIA nous a avisés d'une demande d'avenant justifié par une modification substantielle de l'économie générale du marché qui nous lie. Cette demande est de droit au regard des règles de la commande publique. Toutefois, une rencontre prochaine entre les responsables de VEOLIA permettra de fixer à quelle hauteur l'augmentation du prix à la tonne est fixée pour compenser la baisse du tonnage collecté.

Le Président a souhaité anticiper cette hausse en l'intégrant dans le calcul prévisionnel du coût du service et donc la fixation de la redevance 2025.

Par ailleurs, en 2024, pour chaque budget, le SYDEME a procédé à un versement exceptionnel qui correspond au reversement de la différence entre la contribution à l'habitant versée par la CCHPB et la facturation réelle. Il s'agit là d'un ajustement qui n'a pas vocation à se renouveler tous les ans. La différence a été reversée soit 207 539,25 € pour le Boulageois et 65 853,35 € pour la Houve. Par ailleurs, le SYDEME a informé la communauté de communes que CITEA a augmenté significativement son versement pour la valorisation des emballages et les fibreux (196 000 €).

Le Bureau propose donc au vu de ces éléments de maintenir la redevance d'enlèvement des ordures ménagères au montant de 2024 soit

Pays Boulageois :

105 € part fixe 97 € part variable

Houve

105 € part fixe 105 € part variable

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE
(2 abstentions Mme Rachel ERCKER + 1 procuration)

- 1) De fixer au 1^{er} janvier 2025 les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour le secteur Houve à 105 € pour la part fixe (part par foyer) et 105 € pour la part variable (prorata nombre d'habitants par foyer) et pour le secteur du Pays Boulageois à 105 € pour la part fixe (par foyer) et 97€ pour la part variable (par habitant),
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives et financières afférentes,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulayois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°20 : Fixation de la redevance d'assainissement – tarif au 1^{er} janvier 2025 – point sur le régime de la nouvelle redevance pour performance des systèmes d'assainissement.

Monsieur le Président indique que le tarif du fermier est révisé chaque année conformément à la formule stipulée dans le contrat de délégation de service public. Le président rappelle à l'assemblée que la délibération du 28 novembre 2022 prévoit une augmentation de 15 % répartie sur trois paliers de 2023 à 2025. Il est proposé de maintenir cette délibération pour les tarifs de 2025 soit :

Evolution des tarifs (en € HT) par foyer

2022 : Part fixe : 23,18 € ; Part Variable : 0,9205 € / m³, soit 133,64 € pour une facture type 120 m³

2023 : Part fixe : 24,34 € ; Part Variable : 0,9665 € / m³, soit 140,32 € pour une facture type 120 m³

2024 : Part fixe : 25,50 € ; Part Variable : 1,0125 € / m³, soit 147 € pour une facture type 120 m³

2025 : Part fixe : 26,66 € ; Part Variable : 1,0585 € / m³, soit 153,68 € pour une facture type 120 m³

Soit 20 € par foyer, et environ 6,40 € par habitant à la fin des 3 ans.

L'évolution du produit attendu de la redevance est le suivant :

Produit 2022 : 1 080 000 €

Produit 2023 : 1 130 000 €

Produit 2024 : 1 180 000 €

Produit 2025 : 1 230 000 €

Par ailleurs, une réforme importante des redevances d'assainissement et d'eau potable perçues sur les usagers par les Agences de l'Eau interviendra au 1^{er} janvier 2025. Jusqu'en 2024, en effet, le facturier d'eau potable facturait et reversait à l'Agence directement des redevances perçues, ce qui était transparent pour le Syndicat des Eaux et la communauté de communes. A compter de 2025, ces modalités changent puisque la redevance collectée auprès des usagers est arrêtée par la communauté de communes.

En effet, le montant des anciennes redevances versées à l'Agence était identique sur l'ensemble du périmètre de l'agence de l'Eau, à compter de 2025, le calcul de ces redevances sera modulé. La redevance de performance des systèmes d'assainissement sera donc désormais calculée par la communauté de communes sur la base d'éléments de performance établis par la réglementation. La redevance sera perçue par le facturier sur la base des éléments votés avant le 1^{er} janvier 2025.

Le montant de base assis sur le volume d'eau assujetti est fixé par décret avant le 31 octobre l'année n-1, il est au 31 octobre 2024 fixé à 0,46€ du m². Un coefficient de modulation basé sur la performance de nos systèmes d'assainissement est ensuite calculé. Ce coefficient sera compris entre 0,3 (pour les systèmes très performants) et 1 pour les systèmes qui ne le sont pas. Pour 2025, la réglementation fixe arbitrairement le coefficient à 0,3. Pour 2026, le montant a été fixé à 0,37 € du m³ et la communauté de communes devra elle-même calculer avant le 1^{er} janvier 2026, le coefficient de modulation applicable sur l'ensemble de la communauté de communes.

Le volume d'eau facturé pour la communauté de communes est d'environ 913.000 m³ par an. La somme reversée à l'Agence sera donc de 125.994 € environ. Elle sera reversée en 2026. En effet, il n'est prévu de versement d'acompte que si ce montant excède 200.000 € par an, ce qui pourrait arriver les années suivantes si le coefficient de modulation augmentait en raison de performance moyenne des systèmes d'assainissement existant.

Ce coefficient de modulation est calculé sur la base des performances de chaque système d'assainissement c'est-à-dire pour chacune des 9 stations d'épuration de la communauté de communes. Une moyenne pondérée est ensuite calculée sur l'ensemble de la communauté de communes en fonction de la somme relative de la charge entrante de chaque unité de traitement. Ce coefficient global vient ensuite s'appliquer sur le montant fixé par la réglementation (0,39 € par m³ en 2026).

Pour être complet, le montant de cette redevance pour performance eau et assainissement ne doit pas dépasser 3€/m³ au total.

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De fixer au 1^{er} janvier 2025 les tarifs suivants : 2025 : Part fixe : 26,66 € par foyer redevable ; Part Variable : 1,0585 € / m³
- 2) De fixer la nouvelle redevance de performance des systèmes d'assainissement 0,46€ par m³ assorti d'un coefficient de modulation de performance de 0,3 pour 2025 et ce pour l'ensemble des usagers de la communauté de communes (à l'exception de Piblangé),
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives et financières afférentes,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'J.M. Brun', written over the official seal.

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulaygeois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°21 : Décision Modificative – Budget Général

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président, indique qu'afin de pouvoir régulariser une erreur sur une avance forfaitaire sur marché, il convient de procéder aux mouvements budgétaires d'ordre suivants :

Chapitres	Comptes	Dépenses	Recettes
041-Opérations patrimoniales	2313 – Construction	925,00 €	
041-Opérations patrimoniales	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		925,00 €
TOTAL		925,00 €	925,00 €

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter la décision modificative présentée ci-dessus,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives et financières afférentes,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulaygeois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

*Conseillers en fonction : 59
Conseillers présents : 48
Dont représentés : 5
Conseillers absents : 11*

POINT N°22 : Rapport au public sur la qualité du service des ordures ménagères 2024

Madame Roselyne DA SOLLER, Vice-Présidente, indique que le rapport a été transmis à l'ensemble des conseillers,

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le rapport au public sur la qualité du servies des ordures ménagères présenté par la Vice-Présidente,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives et financières afférentes,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN



Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulaygeois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Cristelle EBERSVEILLER (pouvoir de Mme Murielle HECHT), Monsieur Didier TALAMONA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA) (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Mme Roselyne DA SOLLER, Monsieur Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO (pouvoir de Mme Joëlle HOFFMANN), Monsieur Jean NAVEL (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Gérard SIMON (Maire d'Ottonville-Ricrange), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Denis BUTTERBACH, (Valmunster), Madame Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (pouvoir de M. Adrien SCHERER), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 48

Dont représentés : 5

Conseillers absents : 11

POINT N°23 : Modification de la délibération du 29 février 2024 relatif à la vente d'un terrain sur la zone industrielle Hangeisen à la société TDSGE.

Monsieur le Président indique qu'à la suite d'échanges avec les deux notaires et l'acquéreur, il y a lieu de modifier la délibération du 29 février en ce qu'elle prévoyait « de constituer un droit à résolution si, dans les trois ans à compter de la signature de l'acte de vente, l'opération de construction d'un bâtiment d'activité n'était pas achevée sur ledit terrain et de constituer un pacte de préférence au profit de la CCHPB si l'acheteur décidait de revendre la parcelle objet de la présente opération » et de remplacer cette disposition par la clause suivante « de constituer un droit à résolution si, dans les trois ans à compter de l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours, l'opération de construction d'un bâtiment d'activité n'était pas achevée sur ledit terrain et de constituer un pacte de préférence au profit de la CCHPB si l'acheteur décidait de revendre la parcelle objet de la présente opération. L'acquéreur s'oblige en outre à déposer sa demande de permis de construire dans un délai maximum d'un an à compter de la signature de l'acte authentique de vente », le reste de la délibération restant sans changement.

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter la proposition du Président qui substitue dans la délibération du 29 février 2024 la formule « de constituer un droit à résolution si, dans les trois ans à compter de la signature de l'acte de vente, l'opération de construction d'un bâtiment d'activité n'était pas achevée sur ledit terrain et de constituer un pacte de préférence au profit de la CCHPB si l'acheteur décidait de revendre la parcelle objet de la présente opération » par « de constituer un droit à résolution si, dans les trois ans à compter de l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours, l'opération de construction d'un bâtiment d'activité n'était pas achevée sur ledit terrain et de constituer un pacte de préférence au profit de la CCHPB si l'acheteur décidait de revendre la parcelle objet de la présente opération. L'acquéreur s'oblige en outre à déposer sa demande de permis de construire dans un délai maximum d'un an à compter de la signature de l'acte authentique de vente », le reste sans changement,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives et financières afférentes,

Fait à Boulay, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Jean-Michel BRUN

